

CHARTRE DE PARTAGE DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET DE LA LAÏCITÉ

L'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ».

Nous :

responsables de :

bénéficiaires d'une aide de l'Etat pour un montant de :

pour réaliser une action intitulée :

visant à :

Forts de notre adhésion aux valeurs de la République, nous nous engageons :

- à faire respecter, à promouvoir et à faire partager, par nous-mêmes et par tous les membres de notre association, dans chacune des actions que nous menons, en direction de tous les publics avec lesquels nous sommes en contact, les principes suivants, qui forment le socle du vivre-ensemble dans la République et garantissent la concorde de tous dans le respect des différences de chacun ;

- à prévenir les phénomènes de repli identitaire, d'exacerbation des différences, de rejet de l'autre, de désignation de boucs émissaires, qui forment le principal terreau de ces dérives ;

- à cette fin, à être fidèles aux valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

La devise républicaine est notre bien commun. Elle fonde le vivre-ensemble et fait de chaque individu un citoyen ou une citoyenne à part entière :

- libre, dans les seules limites fixées par la loi ;

- égal ou égale aux autres, en droits et en devoirs, dans le respect d'autrui et en solidarité avec tous.

La devise républicaine est une obligation permanente pour l'action de la puissance publique. Nous nous engageons à y veiller.

La laïcité est une liberté fondamentale permettant d'exercer le libre choix de sa religion ou de ne pas en avoir, dans le respect des convictions des autres. La République garantit la liberté des cultes. En retour, les cultes respectent la République et ses règles de droit, qui ne sauraient s'effacer derrière les préceptes religieux. En contribuant à promouvoir la citoyenneté auprès des publics auxquels nous nous adressons, nous entendons développer le libre arbitre et le sens critique de chacun. Nous condamnons toute forme de prosélytisme et nous nous engageons à lutter contre toutes les formes de dérives de type fondamentaliste ou sectaire.

Nous nous engageons à faire partager ces valeurs de laïcité.

Respect de l'obligation de neutralité des services publics

La Laïcité impose à tous les acteurs porteurs d'une mission de service public une obligation stricte d'impartialité et de neutralité. Les salariés qui font vivre une mission de service public ne doivent pas exprimer leurs convictions personnelles, philosophiques, politiques ou religieuses. Aussi, nous acceptons qu'aucun usager ne peut être exclu de l'accès à un service public en raison de l'expression de son origine, de son sexe, de ses convictions, dès lors qu'il demeure respectueux de l'ordre public et ne trouble pas le bon fonctionnement du service.

La lutte contre toute forme de prosélytisme pour les porteurs des actions du contrat de ville

Nous condamnons toute forme de prosélytisme qui viendrait de nos professionnels ou bénévoles.

Nos règles de vie et d'organisation de nos espaces de travail restent respectueux du principe de Laïcité comme garant de la liberté de conscience. Ces règles peuvent faire l'objet de précisions dans le cadre de notre règlement intérieur. Nous acceptons le fait que pour les salariés et bénévoles des associations non porteuses d'une mission de service public, les restrictions au port de tenues ou signes manifestant une appartenance religieuse, ne sont possibles que dans l'hypothèse où elles soient justifiées par la nature de la tâche à accomplir ou proportionnées à l'objectif recherché.

Lutte contre le racisme

Nous nous engageons à n'accepter aucun discours qui tendrait à faire croire ou à sous-entendre que les individus ne naîtraient pas égaux en raison de leur ethnie, de leur apparence, de leurs codes sociaux. Les stéréotypes et préjugés qui permettent de les suggérer doivent être combattus avec vigueur.

Dans un contexte où notre pays est frappé par le terrorisme djihadiste se réclamant de l'Islam, il convient d'éviter tout amalgame et de combattre tout acte, tout propos ou tout comportement marqué par l'ignorance ou les préjugés contre les personnes de confession ou d'origine musulmane. Nous agissons en ce sens en condamnant toutes les formes d'incitation à la haine, de violences et d'agression antimusulmanes.

L'antisémitisme est une forme de racisme que notre Histoire rend particulièrement intolérable. Nous nous engageons à combattre tout acte, tout propos ou tout comportement marqué par des préjugés contre les personnes de confession ou d'origine juive. Nous condamnons toutes les formes de violence et d'agressions antisémites, tous les discours négationnistes, et toutes les formes d'incitation à la haine du « Juif ».

Lutte contre toute forme de discrimination

A ce jour, la loi reconnaît 25 critères de discriminations. Nous agissons contre les discriminations que la loi prohibe, fondées notamment sur « l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, sa religion, ses convictions, son âge, son handicap, son orientation ou identité sexuelle, son sexe ou son lieu de résidence » (loi n°2014-173 du 21 février 2014).

Nous condamnons toutes les formes de violence et de discrimination anti-LGBT (lesbiennes, gays, bi et trans).

Aucune de ces différences ne permet de distinguer les personnes dans l'accès aux droits, à l'emploi, au logement, à la formation, à l'accès aux biens et services, publics et privés, à l'accès aux soins et aux services sociaux.

Promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

La société ouvre les mêmes perspectives de réalisation personnelle et professionnelle aux femmes et aux hommes. Nous nous engageons à lutter contre les stéréotypes qui enferment les individus en fonction de leur sexe dans des caricatures, des schémas, des représentations et des normes de comportement.

L'action financée par les crédits de l'État devra être indifféremment ouverte aux hommes et aux femmes, et accueillir un nombre significatif de femmes.

En signant le présent engagement, nous savons et acceptons que son non-respect remet en cause, après procédure contradictoire, les financements de l'État.

Date et signature :